

## Programme JEA des Nations Unies



### TERMES DE REFERENCE 23P003

#### JEA (Expert Associé)

##### I. Information générale

---

Titre :

JEA en soutien aux politiques en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale

Secteur d'affectation :

Contrôle des drogues et prévention du crime et justice pénale

Organisation/Office :

Nations Unies / UNODC, Division des Affaires des Traités, Secrétariat des organes directeurs (SGB)

Lieu d'affectation :

Vienne, Autriche

[Statut du lieu d'affectation : non-familial  / familial

Durée :

1 an (avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire)

[La prolongation de l'engagement dépend de l'examen annuel des priorités, de la disponibilité des fonds et de la satisfaction de la performance de la/du JEA]

##### II. Supervision

---

Supervision directe par : Chef, Secrétariat des organes directeurs (SGB), et par : Chef, Unité des Réunions Intergouvernementales (IMU), Secrétariat des organes directeurs.

Titre de la/du supérieur(e) hiérarchique : Chef du secrétariat des organes directeurs, et Chef, Unité des Réunions Intergouvernementales (IMU), Secrétariat des organes directeurs.

Contenu et méthodologie de la supervision :

Etablissement d'un plan de travail : au cours du premier mois de l'affectation, le JEA travaillera conjointement avec son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e) pour mettre au point un plan de travail convenu. Le plan de travail final sera discuté et approuvé d'un commun accord entre la/le JEA et son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e).

La supervision sera basée sur le plan de travail final et comportera des discussions et des conseils réguliers sur la manière d'atteindre les objectifs de travail ainsi qu'un examen complet périodique formel et informel de tous les produits (e-performance) en relation avec la performance de la/du JEA.

Evaluation : le Système d'évaluation des performances des Nations Unies (e-performance) servira de plateforme

principale pour évaluer la performance de la/du JEA. La/le JEA participera également à des réunions d'équipe régulières au cours desquelles le progrès de son travail sera évalué.

### **III. Fonction, responsabilités et résultats attendus**

---

Le/la JEA fournira un soutien professionnel afin d'aider à la préparation et à la conduite des sessions de la Commission des stupéfiants (CND) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ), et des réunions des bureaux respectifs, des bureaux élargis et des réunions intersessions des Commissions, ainsi que du travail des Commissions vis-à-vis de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale.

Le/la JEA contribuera également au suivi du 14e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et aux préparatifs du 15e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2026, notamment en ce qui concerne les travaux relatifs à la lutte contre les crimes qui affectent l'environnement. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Kyoto, le/la JEA travaillera sur les discussions thématiques organisées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris celles portant sur les formes nouvelles et émergentes de criminalité, qui traiteront - entre autres - de l'adoption de mesures efficaces pour prévenir et combattre les crimes qui affectent l'environnement.

Le/la JEA participera aux travaux de la Commission des stupéfiants relatifs à la mise en œuvre de ses fonctions fondées sur les traités concernant la mise sous contrôle international des substances, ainsi qu'au suivi des grandes réunions politiques des Nations Unies et à la mise en œuvre des engagements politiques internationaux sur les questions liées aux drogues, qui sont également liées - dans la mesure où, par exemple, le développement alternatif est concerné - à la protection de l'environnement. Les travaux liés à la CND comprendront la préparation de l'examen à mi-parcours de haut niveau de la CND de 2024 sur les progrès réalisés en matière d'engagements politiques internationaux (conformément à la déclaration ministérielle de la CND de 2019).

Il s'agit également de fournir un soutien aux réunions des organes subsidiaires de la CND (les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement, ainsi que la sous-commission sur le trafic illicite des drogues et les questions connexes au Proche et au Moyen-Orient).

#### ***Les tâches spécifiques dans ce cadre général seront établies par le plan de travail du titulaire.***

Elles comporteront généralement des tâches telles que :

***En ce qui concerne la préparation et la conduite des sessions de la CND et de la CCPCJ, ainsi que le suivi des grands événements politiques des Nations unies sur les questions liées à la drogue et la conduite et le suivi des congrès des Nations unies sur la prévention du crime et la justice pénale :***

- Aider à la préparation de la documentation et des rapports avant et pendant les sessions ;
- Aider à l'organisation, à la coordination et au service des commissions, tant pour les réunions plénières que pour les réunions du comité plénier ;
- Aider aux préparatifs de fond pour les discussions thématiques menées par les Commissions, y compris les discussions thématiques sur le suivi de la Déclaration de Kyoto ;
- Aider les États membres à mettre en œuvre les engagements politiques pris par l'intermédiaire des Commissions, notamment dans le domaine des crimes qui affectent l'environnement ;
- Aider à la préparation des ordres du jour provisoires et des annotations y afférentes ; identifier les besoins en documents et en papiers de séance et coordonner leur préparation, examiner les rapports quant à leur contenu, leur cohérence et leurs implications politiques ;
- Aider à l'organisation, à la coordination et au service des réunions intersessions de la CND et de la CCPCJ, de ses bureaux, de ses bureaux élargis et de ses groupes de travail, y compris celles liées au processus de suivi du 14e Congrès des Nations Unies sur la criminalité et celles liées au suivi de la Déclaration ministérielle de 2019 ;
- Aider à l'organisation, à la coordination et au service des réunions des bureaux conjoints de la CND et de la CCPCJ avec le bureau de l'ECOSOC ;
- Fournir une assistance aux présidents respectifs des commissions et de leurs bureaux, notamment en soutenant

- la rédaction de notes d'intervention, de discours et de contributions écrites ;
- Aider à la coordination des événements parallèles organisés pendant les sessions des commissions, notamment les événements parallèles relatifs aux crimes qui affectent l'environnement ou les événements parallèles axés sur la protection de l'environnement ;
- Fournir une assistance pour la coordination avec l'Alliance pour la prévention du crime et la justice pénale et le Comité des ONG de Vienne sur les drogues ;
- Fournir une assistance pour le travail normatif de la Commission des stupéfiants, et les procédures de classement dans le cadre des trois conventions internationales de contrôle des drogues ;
- Aider à la préparation, à l'examen et à la mise à jour du matériel et des informations à publier sur les pages web externes et internes de l'UNODC en ce qui concerne le travail des commissions, ainsi que la promotion du travail des commissions sur les canaux de médias sociaux dédiés, y compris en ce qui concerne les crimes qui affectent l'environnement ;

***En ce qui concerne les préparatifs des sessions des organes subsidiaires de la CND (les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement, ainsi que la sous-commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés au Proche et au Moyen-Orient) :***

- Aider à la préparation de la documentation et des rapports avant et pendant la session ;
- Aider à l'organisation, à la coordination et au service des réunions au niveau substantiel ;
- Aider à la préparation des ordres du jour provisoires et des annotations y afférentes ; identifier les besoins en documents et en papiers de salle de conférence et coordonner leur préparation, examiner le contenu, la cohérence et les implications politiques des rapports ;

En outre :

- Aider à la coordination et à la préparation de la documentation parlementaire sur les questions liées à la drogue pour le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et assurer le service des réunions pertinentes, ainsi que fournir des données pour le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale sur les questions liées à la drogue et au crime ;
- Contribuer à l'organisation et au service fonctionnel du groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'ONUDC (FINGOV) ;
- Aider à fournir des services fonctionnels et techniques aux réunions de groupes d'experts et aux réunions techniques d'autres bureaux de l'ONUDC, selon les besoins ;

***Plus généralement :***

- Effectuer diverses tâches substantielles, d'organisation et de coordination pour fournir une assistance et des contributions à la préparation de rapports techniques, d'études et d'autres documents requis par les organes intergouvernementaux ; entreprendre des recherches, des analyses et la rédaction de textes, pour examen et finalisation par le personnel supérieur ;
- Effectuer diverses tâches substantielles, d'organisation et de coordination pour le suivi et l'analyse des questions de politique générale, la collecte et l'analyse de données et d'informations, la préparation de projets de documents de politique générale, en effectuant des recherches, des analyses et la rédaction de textes, pour examen et finalisation par des cadres supérieurs ;
- Aider à la préparation de la documentation et à la présentation d'informations aux États membres, aux ONG, aux délégués et aux participants aux réunions dont le Secrétariat assure le service aux organes directeurs ;
- Exécuter d'autres tâches qui lui sont confiées.

#### **IV. Qualifications et Expériences**

Formation :

Diplôme universitaire supérieur (niveau Master ou équivalent) en droit, en relations internationales ou autre domaine similaire. À défaut, diplôme universitaire du premier cycle assorti de deux années supplémentaires d'expérience pertinente.

Connaissance des questions liées à la drogue et à la criminalité, ainsi que des questions sociales similaires, de préférence avec une expertise en recherche juridique ou sociale ;

Connaissance des questions politiques et juridiques concernant la lutte contre la drogue, la prévention de la criminalité et la justice pénale, hautement souhaitable.

Expérience professionnelle :

Au moins deux années d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans un service gouvernemental, une pratique juridique, dans des organisations internationales et/ou dans la recherche universitaire ;

Une expérience professionnelle dans la préparation et la rédaction de documents et de rapports pour des réunions intergouvernementales internationales et dans le service de ces réunions est hautement souhaitable ;

Une certaine familiarité avec la coopération internationale au développement et une connaissance et une expérience professionnelle dans les pays en développement sont hautement souhaitables.

Les stages peuvent compter à hauteur de 50% s'ils ont été effectués à temps plein et considéré comme étant une expérience professionnelle (la rémunération n'étant pas un facteur déterminant).

Langues:

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat des Nations Unies. Pour ce poste, la maîtrise de l'anglais et du français est exigée. La connaissance de toute autre langue officielle des Nations unies est un atout.

Autres compétences :

Compétences analytiques, de planification et d'organisation ; compétences en communication ; compétences avancées en matière d'applications informatiques de bureau.

### Compétences des Nations Unies

- **Professionalisme** : Tirer fierté de son travail et de ses réalisations ; faire preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; apporter à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; agir pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; persévérer face aux obstacles et aux difficultés ; garder son calme dans les situations de crise. Prendre la responsabilité de transversaliser la problématique hommes femmes et d'assurer l'égalité participation des femmes et des hommes dans toutes les activités.
- **Esprit d'équipe** : Collaborer avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'Organisation; solliciter les apports, apprécier à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun; être disposé à apprendre d'autrui; faire passer l'intérêt de l'équipe avant son avantage personnel; accepter les décisions finales du groupe et s'y plier, même si elles ne cadrent pas parfaitement avec sa position propre; partager les réussites de l'équipe et assumer sa part de responsabilité dans ses échecs.
- **Souci du client** : Considérer tous ceux auxquels est assurée la prestation de services comme des « clients » et chercher à voir les choses de leur point de vue ; établir et maintenir des partenariats productifs avec les clients en gagnant leur confiance et leur respect ; discerner les besoins des clients et trouver les moyens d'y répondre ; suivre l'évolution de la situation des clients, sur les plans tant intérieur qu'extérieur, afin de pouvoir devancer les problèmes ; tenir les clients informés de l'avancement des projets ; tenir les délais pour la livraison des produits ou la prestation des services.
- **Volonté de perfectionnement** : Se tenir au fait de l'évolution de sa propre profession/spécialité ; s'employer activement à progresser, sur le plan tant professionnel que personnel, contribuer à l'apprentissage de ses collègues et subordonnés, être disposé à apprendre d'autrui ; se tenir au courant de la façon dont son apport est perçu afin d'apprendre et de se perfectionner.

### Inclusion et Diversité

L'Organisation des Nations Unies considère qu'une culture inclusive attire les meilleurs talents et encourage tous les candidats qualifiés, quels que soient leur sexe, leur situation au regard du handicap, leur orientation sexuelle, leur origine culturelle ou religieuse, à postuler.

## V. Eléments d'apprentissage

---

A l'issue de sa mission, le/la JEA aura participé à la mise en œuvre de certains aspects du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime et aura bénéficié de conseils, d'une supervision et d'une formation professionnelle sur une base régulière.

D'autres possibilités de formation peuvent être offertes par la participation et l'assistance à des événements spécialisés axés sur la prévention du crime, la justice pénale et le contrôle des drogues. Il peut s'agir de l'organisation de missions sur le terrain, de séminaires, d'ateliers, etc.

Grâce à cette mission :

- Le/la JEA aura acquis une meilleure connaissance du fonctionnement des structures politiques et normatives du système des Nations Unies, notamment en matière de prévention du crime, de justice pénale et de contrôle des drogues.
- Le/la JEA aura également acquis une expérience professionnelle substantielle et une exposition dans des domaines liés au travail global des Nations Unies dans le domaine de la coopération et de l'assistance au développement et aux processus de négociation y afférents ;
- Le/la JEA aura en outre acquis une certaine expérience en matière de suivi et de gestion de programmes ;
- Le/la JEA aura également amélioré ses compétences en matière de recherche et d'analyse, de préparation de documents de politique et de programme.

## VI. Contexte / Informations générales

---

L'**Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)** a été créé pour mettre en œuvre de manière intégrée le Programme contre la drogue et le Programme contre le crime de l'Organisation, en abordant les questions interdépendantes que sont le contrôle des drogues, la prévention du crime et le terrorisme international dans le contexte du développement durable et de la sécurité humaine. L'ONUDC est l'entité des Nations Unies chargée exclusivement de coordonner et de diriger efficacement toutes les activités des Nations Unies en matière de drogues, y compris tous les aspects de la santé, de la répression et de la justice pénale, des droits de l'homme et du développement. L'ONUDC est également responsable des activités dans le domaine de la prévention et du contrôle de la criminalité internationale, avec un accent particulier sur le renforcement de la coopération régionale et internationale pour prévenir et combattre la criminalité transnationale, en particulier la criminalité organisée et économique, le blanchiment d'argent, le trafic illicite de femmes et d'enfants, les crimes financiers et le terrorisme sous toutes ses formes.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est organisé en quatre divisions : La Division des affaires des traités, la Division des opérations, la Division de l'analyse des politiques et des affaires publiques et la Division de la gestion. La **Division des affaires des traités (DTA)** est la principale responsable de l'exécution des fonctions normatives de l'ONUDC. Ces fonctions ont trait principalement à l'accomplissement des responsabilités conventionnelles et juridiques pertinentes du Secrétaire général en vertu des traités internationaux de lutte contre la drogue et le crime et des résolutions des organes des Nations Unies, ainsi que des aspects pertinents de la prévention du terrorisme.

Le **Secrétariat des organes directeurs (SGB)** sert d'interface entre les deux organes directeurs de l'ONUDC, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, leurs organes subsidiaires et les autres sections de l'ONUDC. Il est le principal point de contact des représentants des États membres et des missions permanentes à Vienne pour les questions relatives au travail et à la compétence des commissions. SGB assure le service des sessions ordinaires et des reprises des commissions et de leurs organes subsidiaires, et soutient leur travail d'organisation du suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et d'autres événements politiques majeurs des Nations unies sur les questions liées à la drogue (par exemple, la déclaration ministérielle de 2019 de la CND), ainsi que la préparation et le suivi intergouvernemental des congrès des Nations unies sur la prévention du crime et la justice pénale. Il coordonne également les événements parallèles et les événements spéciaux organisés dans le cadre des travaux des commissions. Le Secrétariat fournit un soutien aux Bureaux et aux Bureaux élargis des Commissions, en traitant toutes les questions d'organisation et substantielles qui

requièrent l'attention des Commissions, aussi bien pendant les sessions que pendant la période intersessionnelle. SGB assiste également les coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC. En outre, SGB coordonne le travail des organes directeurs de l'UNODC avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

La **Commission des stupéfiants** (CND) est l'organe central de décision du système des Nations unies chargé des questions liées aux drogues. La Commission surveille la situation mondiale en matière de drogues, élabore des stratégies sur le contrôle international des drogues et recommande des mesures pour lutter contre le problème mondial de la drogue, notamment en réduisant la demande de drogues, en promouvant des initiatives de développement alternatif et en adoptant des mesures de réduction de l'offre. La Commission offre aux États membres un lieu d'échange d'expertise, d'expériences et d'informations sur les questions liées à la drogue et de mise au point d'une réponse coordonnée, notamment en ce qui concerne les engagements politiques liés à la protection de l'environnement, tels que définis, entre autres, dans la résolution du CND adoptée par consensus lors de sa 65e session, intitulée "Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement, en tenant compte des mesures de protection de l'environnement". Elle exerce également des fonctions dans le cadre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, par exemple en ce qui concerne les substances placées sous contrôle international. Pour renforcer la coopération dans les activités de répression des drogues au niveau régional, le Conseil économique et social a créé les **HONLEA** en tant qu'organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants. Les régions couvertes sont l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Afrique. Les réunions ont généralement lieu chaque année afin d'identifier les principaux problèmes de politique et d'application de la loi dans leurs régions, de créer des groupes de travail pour analyser les problèmes, puis de porter leurs rapports et recommandations à l'attention de la Commission. La **Sous-Commission** a été créée pour servir d'organe consultatif afin de fournir à la Commission des stupéfiants une perspective régionale sur la lutte contre les activités illicites liées aux drogues au Proche et au Moyen-Orient. Les fonctions de la Sous-Commission sont de faciliter la coopération et la coordination des activités régionales visant à lutter contre le trafic de drogues illicites, d'identifier les questions prioritaires dans la région et de formuler des recommandations à la Commission pour traiter ces questions.

La **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale** est l'organe central du système des Nations Unies chargé de la politique de prévention du crime et de justice pénale, y compris la traite des personnes, la criminalité transnationale et les aspects de la prévention du terrorisme. Elle surveille l'utilisation et l'application des règles et normes pertinentes des Nations Unies et oriente l'élaboration des politiques en réponse aux nouvelles formes de criminalité. La Commission offre aux États membres un forum pour échanger des compétences, des expériences et des informations, pour élaborer des stratégies nationales et internationales et pour identifier les priorités en matière de lutte contre la criminalité. La Commission coordonne ses efforts avec d'autres organes des Nations Unies qui ont des mandats spécifiques dans les domaines de la criminalité et de la justice pénale, notamment la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. La Commission fait également office d'organe préparatoire - et assure le suivi intergouvernemental - des **Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**. Le 7 mars 2021, le Congrès a adopté par consensus la Déclaration de Kyoto, demandant à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter les mesures politiques et opérationnelles appropriées pour le suivi de la Déclaration et d'identifier des moyens innovants d'utiliser les informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration. La Commission a approuvé la Déclaration de Kyoto lors de sa trentième session en mai 2021. Le paragraphe 87 du dispositif de la Déclaration de Kyoto fait référence à l'engagement des États membres à adopter des mesures efficaces pour prévenir et combattre les crimes qui affectent l'environnement, tels que le trafic illicite d'espèces sauvages, y compris, entre autres, la flore et la faune protégées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de bois et de produits dérivés, de déchets dangereux et d'autres déchets et de métaux précieux, de pierres et d'autres minéraux, ainsi que, entre autres, le braconnage. Le 21 mai 2021, la Commission a adopté au cours de sa trentième session une résolution intitulée "Prévenir et combattre les infractions qui portent atteinte à l'environnement", qui a été recommandée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, pour adoption par l'Assemblée générale. La résolution se félicite de la Déclaration de Kyoto a demandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de tenir, pendant la période intersessions, des discussions d'experts sur la prévention et la lutte contre les crimes qui affectent l'environnement afin d'examiner les moyens concrets d'améliorer les stratégies et les réponses. Ces discussions ont eu lieu en février 2022. Conformément au plan de travail adopté en 2021 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto, le sujet des crimes qui affectent l'environnement sera aussi largement abordé lors des discussions thématiques qui précéderont le 15e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

De plus amples informations sur le travail de l'UNODC en général et du Secrétariat sont disponibles sur le site web de l'UNODC ([www.unodc.org](http://www.unodc.org)).

Les Nations Unies souhaitent que des femmes et des hommes dûment qualifiés participent aux travaux des programmes de lutte contre la drogue et le crime. Il est instamment demandé que tous les efforts soient faits pour trouver et nommer des candidats féminins et masculins qualifiés pour le poste de JEA.